

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REMPLACEMENT D'UN MEMBRE NOMME
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N°A24-23

5.3

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-6, et R. 123-11 à R. 123-13,

Vu la délibération n° DEL20-072 du conseil municipal en date du 17 juillet 2020, fixant le nombre de membres élus au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Madame CASTAN Nicole, démissionnaire du conseil d'administration du centre communal d'action sociale par courrier en date du 14 Octobre 2024,

ARRETE

Article 1 : Madame OLIVIER Odile, domiciliée 10, rue Hector Berlioz à TOURNEFEUILLE (31170), est nommée membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en qualité de personne participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Article 2 : Le mandat du membre ci-dessus désigné arrivera à expiration lors du prochain renouvellement du conseil municipal.

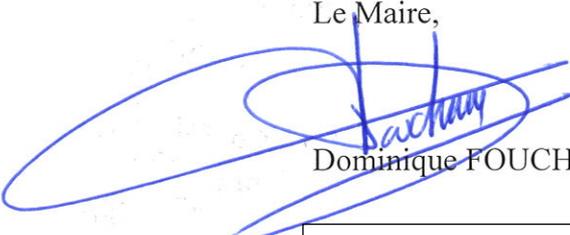
Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune et au recueil des actes administratifs.

Copie sera adressée à l'intéressée et au Préfet de la Haute-Garonne.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille,
Le 22 octobre 2024

Le Maire,


Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20241022-A24-23-AR Date de télétransmission : 14/11/2024 Date de réception préfecture : 14/11/2024
